



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01084

Numéro SIREN : 491 124 095

Nom ou dénomination : A.R.T. EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2012 sous le numéro de dépôt 3212371

28 DEC. 2012

3212371

200631084

ART EUROPE

SAS au capital de 340 100 €

Siège social : Parc d'Activités du Hindré 35310 BREAL SOUS MONTFORT
491 124 095 RCS RENNES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 7 DECEMBRE 2012**

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Les associés de la SAS ART EUROPE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 7 décembre 2012 à 14 h 30, dans les bureaux de FIDAL au 13, rue Amédée Ménard 44300 NANTES, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par le président : la société ZEPHYR ENVIRONNEMENT représentée par Monsieur Patrick THEARD.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

L'assemblée réunissant **3401** actions sur les 3 401 actions composant le capital de la société peut régulièrement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Les lettres de démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la société KPMG AUDIT OUEST aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Hervé DUMOUCÉL, démissionnaire.
- Nomination de la société KPMG AUDIT NORMANDIE commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Philippe DUMOUCÉL, démissionnaire.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PT

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

Première résolution - Nomination de la société KPMG AUDIT OUEST, commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Hervé DUMOUCEL

L'Assemblée Générale constate, suivant courrier adressé en recommandé avec accusé de réception le 27/06/2012 à la société ART EUROPE, la démission des fonctions de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Hervé DUMOUCEL, et décide de nommer, en son remplacement, la société **KPMG AUDIT OUEST** sise 7, boulevard Einstein – BP 41125 - 44311 NANTES CEDEX 3, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

La société KPMG AUDIT OUEST qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Nomination de la société KPMG AUDIT NORMANDIE commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Philippe DUMOUCEL

L'Assemblée Générale constate, suivant courrier adressé en recommandé avec accusé de réception le 22/06/2012 à la société ART EUROPE, la démission des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe DUMOUCEL, et décide de nommer en son remplacement, la société **KPMG AUDIT NORMANDIE** sise 5, rue de Dubna – BP 60260 – 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

La société KPMG AUDIT NORMANDIE qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Troisième résolution – Pouvoirs pour l'exécution des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités qui résultent de l'adoption des résolutions qui précèdent.

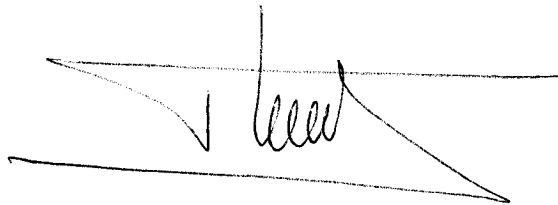
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal

LE PRÉSIDENT

La société ZEPHYR ENVIRONNEMENT
représentée par M. Patrick Théard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Théard', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'P' and a cursive 'Théard'.